

REPUBLIQUE FRANCAISE  
**DEMANDE D'AUTORISATION D'OUVRIR  
UN DEBIT TEMPORAIRE**

COMMUNE DE NAVARRENX  
1 Place d'Armes  
64190 Navarrenx

Le Maire,

Je soussigné(e) (1) :  M.  Mme  
Nom : LIANNES  
Prénoms : Jean Francois  
Profession ou qualité : Professeur  
Adresse : 39 Av. JOURENX  
64190 NAVARRENX  
Association : Sporting club AUDAUX NAVARRENX  
N° agrément DDJS pour les associations sportives : 03 534

Ai l'honneur de solliciter, conformément aux articles L.3334-2 et L. 3352-5 du Code de la santé publique, l'autorisation d'ouvrir un débit temporaire de boissons de (2)

catégorie 3  catégorie 4 (3)

Lieu : NAVARRENX

Du : 13/06/26 à 7 heure(s)..  
et Du : ..... à .. heure(s) ..

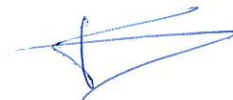
Au : 13/06/26 à 22 heure(s) ..  
AU : ..... à .. heure(s) ..

A l'occasion de (4) : .....

Fait à : Navarrenx

Le : 11/09/2023

Signature,



**ARRETE DU MAIRE N° 2026.06.10**

Le Maire de NAVARRENX

Vu la demande ci-dessus,

Vu l'arrêté de M. le Préfet, sur la police des lieux publics, pris en application de l'art. L.3335-1 du code la santé publique

Vu les articles L.2212-1, L.2212-2, L.2214-4 et L.2542-8 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles L.3331-1, L.3332-3, L.3332-4, L.3334-2 et L.3352-5 du Code de la Santé Publique,

**Arrête :**

est autorisé(e) à ouvrir un débit exceptionnel et temporaire de boissons de catégorie :

du : 13/06/26 à 7 heure(s) .. au : 13/06/26 à 22 heure(s) ..

du : ..... à .. heure(s) .. au : ..... à .. heure(s) ..

à (5) : Salle des Sports de Navarrenx

Copie de cette présente autorisation sera adressée à la gendarmerie.

La présente autorisation devra être présentée, sur leur demande, aux agents de l'autorité.

En mairie, le : 10/06/2026

Le Maire,



(1) Patronyme, prénoms, profession ou qualité et adresse du demandeur

(2) Indiquer la catégorie, le lieu et heures

(3) Pour la Guadeloupe, la Guyane et la Martinique uniquement

(4) Indiquer le motif : foire, vente de charité, fête, etc...

(5) Indiquer le lieu envisagé ou l'ouverture du débit